

## Candidature de Paris 2024 aux Jeux : évaluation d'impact sur la santé

**Céline Legout,**

ingénieur, évaluation des impacts sur la santé, service parisien de santé environnementale, sous-direction de la santé, direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (Dases), Ville de Paris,

**Muriel Dubreuil,**

pharmacien, santé publique, évaluation d'impact sur la santé, observatoire régional de santé Île-de-France.

### L'évaluation d'impact sur la santé, démarche innovante dans les projets olympiques

En plaçant l'héritage au cœur de son Agenda 2020 [1], le Comité international olympique (CIO) invite les villes candidates à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à construire un projet s'inscrivant dans la stratégie de développement des territoires et laissant un héritage bénéfique pour leurs populations. L'ambition du comité de candidature de Paris aux Jeux de 2024 (Paris 2024) est notamment de léguer un « *héritage sociétal, économique et durable fort* » aux Français et aux territoires d'accueil<sup>1</sup> [2 ; 3]. Ces derniers y voient un levier pour accélérer les grands projets, intégrer les enjeux de durabilité dans l'aménagement du territoire et réduire les fractures entre Paris et la Seine-Saint-Denis [4].

Au cours des réflexions entre les membres fondateurs de Paris 2024 durant la phase de candidature, l'adjoint en charge de la santé à la Ville de Paris et le pôle Impact et Héritage de Paris 2024 ont proposé la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour alimenter le dossier de candidature. Bien que d'introduction récente dans l'histoire des grands événements sportifs, deux EIS ont déjà été réalisées [5] pour les JOP de Londres 2012 et pour les Jeux du Commonwealth de Glasgow en 2014.

### La méthodologie de l'évaluation d'impact sur la santé ajustée au processus de candidature

Le CIO distingue l'héritage olympique tangible portant sur l'environnement

bâti (installations sportives, rénovation urbaine, infrastructures de transport) de l'héritage intangible portant sur les individus ou sur la société : acquisition de compétences, activité physique, inclusion sociale, fierté civique, etc. Dans la stratégie héritage [2 ; 3] remise au CIO, Paris 2024 s'est engagé à transformer les JOP en opportunités pour promouvoir une société plus active, durable, inclusive et solidaire. L'évaluation d'impact sur la santé a été conduite par l'observatoire régional de santé Île-de-France et par le service parisien de santé environnementale (Ville de Paris). De méthodologie « rapide », elle a reposé notamment sur la revue de littérature scientifique, les profils sanitaire et socio-économique de la métropole du Grand Paris [6 ; 7 ; 8] et un *benchmark*<sup>2</sup> des expériences des villes ayant accueilli des JOP d'été [9 ; 10]. L'équipe EIS a participé aux ateliers organisés par Paris 2024. Ont été exclus les impacts sur la santé aux autres phases du projet olympique (organisation, conduite des chantiers olympiques et accueil), les territoires hors Île-de-France ainsi que les effets sur la santé spécifiques à un territoire (comme le projet de village olympique). Un rapport intermédiaire a été remis (janvier 2017) permettant d'enrichir le dossier de candidature. Les commanditaires ont orienté l'équipe EIS vers une analyse approfondie et des recommandations concernant trois composantes de la stratégie héritage (phase candidature) : l'activité physique et sportive, l'emploi-bénévolat et l'environnement, pour lesquels trois ateliers ont été organisés avec des experts. À titre illustratif, cet article présente les résultats sur l'emploi et le bénévolat.

### Effets sur la santé attendus pour la composante « emploi et bénévolat »

L'impact économique des JOP (emplois créés, croissance économique) est étudié depuis ceux de Los Angeles (1984). Les projections en termes d'emplois liés à Paris 2024 suscitent des attentes dans les

### L'ESSENTIEL

► **D'introduction récente dans l'histoire des grands événements sportifs, une évaluation d'impact sur la santé (EIS) a été conduite en France lors de la phase de candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Cette EIS a accompagné la construction de la stratégie « héritage » de cette candidature aux Jeux, en anticipant ses effets attendus sur la santé et en formulant des recommandations. Le développement de la pratique sportive pour tous, l'emploi-bénévolat et l'environnement furent la priorité de ce premier diagnostic. Focus sur l'emploi : l'EIS conclut que la création d'emplois qui devrait accompagner les JOP de Paris 2024 aura des bénéfices positifs probables sur la santé et sur la qualité de vie des personnes qui bénéficieront de ces opportunités. Toutefois, elle attire l'attention sur les effets négatifs induits en termes d'inégalités, de précarité et de risques professionnels.**

territoires d'accueil, notamment en Seine-Saint-Denis qui présente des indicateurs socio-économiques défavorables<sup>3</sup>. Si Paris présente une situation plus favorable, l'écart entre les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres et celui des 10 % des ménages les plus aisés y reste particulièrement marquant<sup>4</sup>.

L'emploi permet – *via* le revenu, le réseau social et le statut socio-économique qu'il procure – un meilleur rétablissement après un problème de santé, une espérance de vie augmentée et une amélioration de la qualité de vie et de la santé physique et mentale ; cependant, il contribue également à la construction des inégalités sociales de santé *via* les effets négatifs (sur l'espérance de vie : pathologies chroniques et mortalité) :

- des expositions professionnelles (risques physiques, chimiques, psychosociaux) ;



© MNSP/Paris 2024

- des modes d'organisation du travail (horaires, trajets domicile-travail) ;
- et de certaines conditions d'emplois (discrimination à l'embauche, temps partiel subi, précarité professionnelle) [11 ; 12 ; 13].

Ces effets se distribuent de façon inégale entre les groupes de population et les secteurs d'activité et certains cumulent les risques : le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), les ouvriers, les intérimaires et les jeunes peu qualifiés.

La stratégie héritage de Paris 2024 prévoit d'accompagner :

- la création d'emplois par des programmes de formation et d'insertion des jeunes, ciblés sur les besoins suscités par l'accueil d'un tel événement ;
- le soutien aux entreprises locales ;
- le recrutement et la montée en compétence de 70 000 bénévoles et 80 000 services civiques (chiffres annoncés en phase de candidature) ;
- et le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le benchmark montre que les précédentes éditions olympiques ont pu créer des emplois à court terme dans les secteurs de la construction, de l'événementiel et du tourisme et que le bénévolat s'est révélé positif pour développer les compétences et le réseau personnel et professionnel des jeunes bénéficiaires. Cependant, ces opportunités semblent échapper aux populations les plus défavorisées et l'effet des Jeux à long terme sur l'emploi est plus aléatoire.

L'analyse des effets sur la santé (voir figure 1, p. 47) de la stratégie héritage de Paris 2024 (phase candidature) en matière d'emplois et de bénévolat conclut à des bénéfices probables pour la santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui bénéficieront de ces opportunités, en particulier dans le secteur de l'ESS. Cependant, certains risques pour la santé existent :

- ces offres d'emploi et ces programmes de bénévolat pourraient échapper aux jeunes peu qualifiés et aux chômeurs de longue

durée, confortant les inégalités sociales et territoriales préexistantes ;

- les contrats proposés pourraient induire une précarité professionnelle (contrat très court, intérim, temps partiel subi) dont les effets sont globalement négatifs sur la santé ;
- dans l'urgence des chantiers olympiques, les conditions d'organisation du travail et de prévention des risques professionnels pourraient être insuffisamment protectrices de la santé, en particulier parmi les sous-traitants ;
- la mise à disposition de plusieurs dizaines de milliers de personnes bénévoles ou en service civique pourrait concurrencer les personnes sous contrat salarié.

En collaboration avec les experts mobilisés, des recommandations ont été produites pour limiter ces effets [14].

## Conclusion

Le 13 septembre 2017, le CIO attribuait l'organisation des Jeux de 2024 à Paris. En avril 2018, le rapport final d'évaluation d'impact sur la santé [14] et sa synthèse ont été présentés et remis à Paris 2024, aux élu.e.s Santé et Sport de la Ville de Paris, puis aux collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis. ■

## POINT DE VUE DU PÔLE IMPACT ET HÉRITAGE PARIS 2024

« La proposition de réaliser une EIS rapide [...] nous a paru très intéressante, dans la réflexion sur la mesure de l'impact des Jeux. Le benchmark des villes olympiques, qui a apporté des exemples nouveaux et innovants, les ateliers de concertation avec les experts et les recommandations opérationnelles ont été des apports particulièrement intéressants. Nous avons aussi beaucoup apprécié l'approche centrée sur la population, son contexte de vie et sa santé. Les éléments apportés par l'EIS nous ont

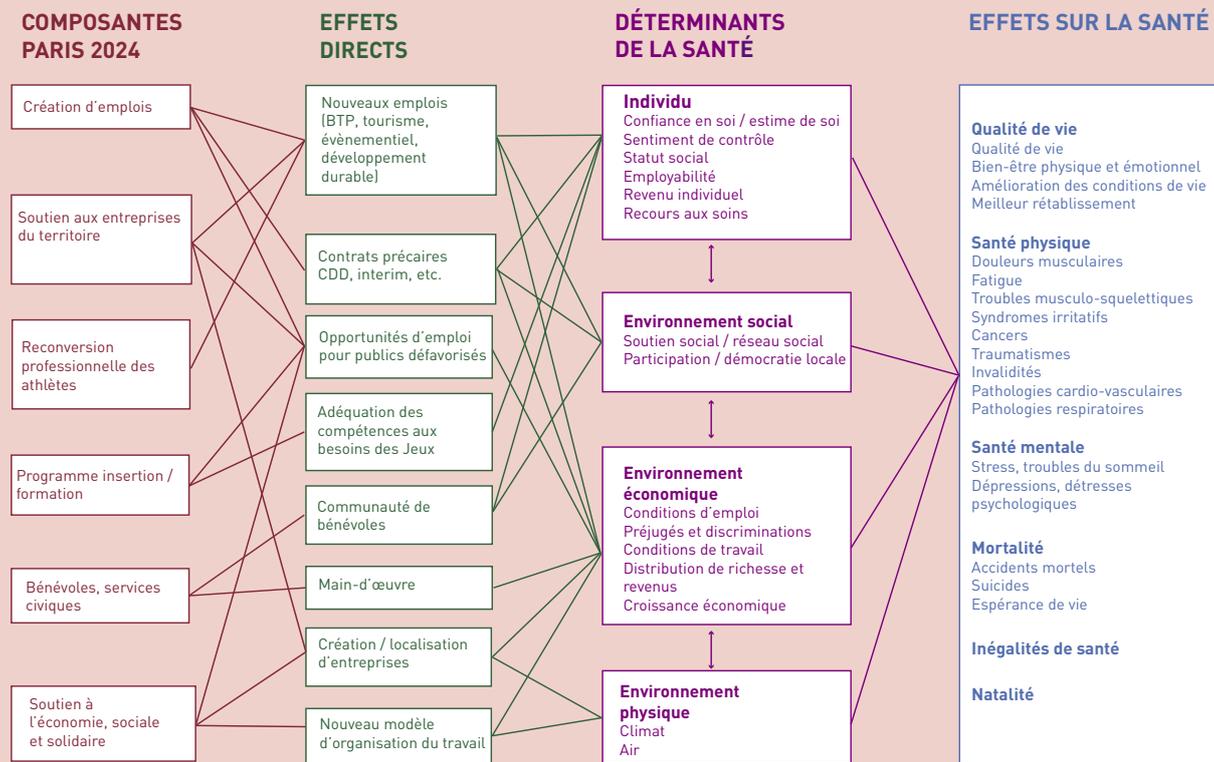
aidés à alimenter notre stratégie. D'un côté, ils ont confirmé la démarche choisie et ont renforcé l'approche initiale, par exemple sur la promotion de l'activité physique comme facteur-clé pour la santé des populations ; de l'autre, ils nous ont permis d'ajuster notre vision, par exemple dans le cadre du bénévolat. Ils nous ont aussi permis de définir des priorités [...]. L'EIS a aussi été une bonne occasion d'associer la recherche à la situation terrain et d'avoir une approche soutenue scientifiquement [...] »

Rapport et synthèse de l'évaluation d'impact sur la santé disponibles en ligne sur : <https://www.paris.fr/pages/les-jo2024-positifs-pour-la-sante-de-tous-les-parisien-nes-5818> ; <https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/evaluation-dimpact-sur-la-sante-eis-rapide.html>

Remerciements : Marie Barsacq, Fanny Donnarel, Joana Ungureanu, Anne Souyris, Bernard Jomier, Sophie Rigard, Claude Beaubestrie.

1. Collectivités territoriales concernées par l'accueil des Jeux.
2. Observation, comparaison et analyse des pratiques.
3. 34,1 % de familles monoparentales sous le seuil de pauvreté (vs. 23,9 % en Île-de-France) ; 24,2 % de jeunes déscolarisés sans emploi – not in education, employment or training (NEET) – en 2013 (contre 16,3 % en Île-de-France) ; espérance de vie plus courte que dans le reste de la région (de l'ordre de deux ans environ chez les hommes). 4. 6,6 en 2013.

Figure 1. Modèle logique pour Paris 2024 et l'emploi et le bénévolat.



Source : Équipe EIS héritage Paris 2024

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Comité international olympique. *Approche stratégique en matière d'héritage : Une stratégie pour l'avenir*. Décembre 2017 : 5 p. En ligne : <https://www.olympic.org/-/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Legacy/Approche-strategique-du-CIO-en-matiere-d-heritage-resume.pdf?la=fr-FR&hash=B658AD163D93DE3397B7BC197E025906F8089447>
- [2] Paris 2024. *Dossier de candidature : Paris Ville candidate Jeux Olympiques 2024 (Bid file). Phase 3*. 2017 : 76 p.
- [3] Paris 2024. *Génération 2024, des Jeux pour durer*. 29 mars 2017 : 38 p. En ligne : [https://www.paris2024.org/app/uploads/2019/04/generation2024\\_web.pdf](https://www.paris2024.org/app/uploads/2019/04/generation2024_web.pdf)
- [4] Mairie de Paris, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Plaine commune, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'envol. *Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs du rapprochement entre Paris et la Seine-Saint-Denis : 43 actions phares*, 2016.
- [5] Siliquini R., Giacometti M., Scoffone S., Viglianchino C. A., Bo M., Galis V. Health impact assessment of major collective events: An overview of the available experiences. *Epidemiology Biostatistics and Public Health*. 2014, vol. 11, n° 1 : p. 1-10. En ligne : <https://ebph.it/article/view/8902/8321>
- [6] Camard J.-P., Embersin-Kyprianou C., Feron V., Host S., Laborde C., Pontin F., et al. *Questions de santé. Appui au projet régional de santé 2018-2022*. Paris : Observatoire régional de santé (ORS), avril 2017 : 176 p. En ligne : [https://www.iau-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude\\_1500/2017\\_QuestionDeSante\\_versionWEB.pdf](https://www.iau-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1500/2017_QuestionDeSante_versionWEB.pdf)
- [7] Atelier parisien d'urbanisme – Institut d'aménagement et d'urbanisme (Apur-IAU). *Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris. Carnet 1 : état des lieux thématique*. Paris : Apur-IAU, septembre 2014 : 171 p. En ligne : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/abecedaire-future-metropole-grand-paris-carnet-1-lieux-thematique>
- [8] Atelier parisien d'urbanisme – Institut d'aménagement et d'urbanisme (Apur-IAU). *Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris. Carnet 2 : une métropole de toutes les échelles*. Paris : Apur-IAU, janvier 2015 : 210 p. En ligne : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/abecedaire-future-metropole-grand-paris-carnet-2-une-metropole-toutes-echelles>
- [9] University of East London. *Olympic Games Impact Study – London 2012 Pre-Games Report*. 2015 : 133 p.
- [10] Minnaert L. An Olympic legacy for all? the non-infrastructure outcomes of the Olympic Games for socially excluded groups (Atlanta 1996-Beijing 2008). *Tourism Management*, 2012, vol. 33, n° 2 : p. 361-370.
- [11] World Health Organization (WHO). *Employment Conditions and Health Inequalities. Final report to the WHO commission on Social Determinants of Health*. 2007 : 172 p. En ligne : [https://www.who.int/social\\_determinants/resources/articles/emconet\\_who\\_report.pdf](https://www.who.int/social_determinants/resources/articles/emconet_who_report.pdf)
- [12] Kemlo G., Owe E. *Updated review of the evidence of legacy of major sporting events*. Legacy 2014. XX Commonwealth Games. Scottish Government Social Research. July 2015 : 78 p. En ligne : <https://www.gov.scot/publications/updated-review-evidence-legacy-major-sporting-events-july-2015/>
- [13] Doyle C., Kavanagh P., Metcalfe O., Lavin T. *Health Impacts of Employment: a review*. Dublin : Institute of Public Health in Ireland, mars 2005 : 24 p. En ligne : [http://www.publichealth.ie/sites/default/files/documents/files/IPH\\_Employment\\_Health\\_24pp.pdf](http://www.publichealth.ie/sites/default/files/documents/files/IPH_Employment_Health_24pp.pdf)
- [14] Dubreuil M., Legout C. *Évaluation d'impact sur la santé (EIS) rapide. Héritage de la candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques et Paralympiques*. Paris : Ville de Paris, observatoire régional de santé Île-de-France, décembre 2017 : 232 p. En ligne : <https://api-site-cdn.paris.fr/images/100955>